

Le conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Chalet des sports le mardi 2 septembre à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Sont présents :
Madame Francine Girard
Monsieur Bruno Martel
Monsieur Stéphane Hamel
Monsieur Claude Lacroix
Monsieur Mario Lemire
Monsieur Mike-James Noonan

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Clive Kiley.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Hugo Lépine, et l'adjointe au Greffe, Diane Brûlé, sont également présents.

1) Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour modifié

177-09-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mike-James Noonan, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance régulière du 4 août 2014

178-09-14 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 août 2014 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Procès-verbal de correction de la résolution 153-07-14 concernant l'embauche de monsieur Dany Langlais

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL de correction de la résolution numéro 153-07-2014 autorisant l'embauche de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période de l'été 2014 ;

Une erreur s'est malencontreusement glissée dans le nom de l'une des personnes visées par cette résolution.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, 7 juillet 2014 et plus particulièrement la résolution numéro 153-07-2014 de manière à corriger le nom de monsieur Langlais qui doit se lire Dany Langlais au lieu de Denis L'Anglais.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

2.3 Procès-verbal de correction du Règlement 482 modifiant le Règlement (394) sur les limites de vitesse

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL de correction du Règlement numéro 482 modifiant le règlement sur les limites de vitesse (394)» ;

Le Conseil, dans ses délibérations, a décidé de maintenir la limite de vitesse du chemin de Dublin à 70 km/h. Les ajustements au projet de règlement 482 n'ont pas été apportés de manière à rétablir ladite limite de vitesse ; l'article 6 a été maintenu malencontreusement.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Gaétan Bussièrès, Directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, 4 août 2014 et plus particulièrement le Règlement numéro 482 de manière à retirer l'article 6.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

3) Urbanisme

3.1 Rapport des permis et certificats du mois d'août 2014

DÉPÔT

Le rapport des permis et certificats du mois d'août 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-90001 concernant le 27, rue King, zone H-6 – Demande de régularisation de l'implantation de la résidence localisée à 7,36 mètre de la ligne avant - Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. Monsieur le maire, Clive Kiley, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

179-09-14

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les dérogations mineures* ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-90001 déposée par madame Jessica Odar, notaire pour madame Doris Fritschmann, propriétaire du lot 4 368 252 situé au 27, rue King, zone H-6 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser l'implantation de la résidence localisée à 7,36 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence du 27, rue King a été construite en 1965 et que lors de l'émission du permis le Règlement de construction numéro 28 exigeait 7,62 mètres de marge de recul avant ;

CONSIDÉRANT QUE le principe de droits acquis ne peut être appliqué car l'implantation ne respecte pas les normes en vigueur lors de la construction ;

*CONSIDÉRANT QU'*en 1965 les outils pour l'implantation des bâtiments étaient moins précis qu'aujourd'hui et qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur de construction commise de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications de la zone H-6 de l'annexe 3 du Règlement de zonage stipule qu'un bâtiment principal doit être localisé à au moins 10 mètres de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de zonage cause un préjudice au demandeur puisqu'il y a vente de la propriété;

179-09-14

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation telle que déposée ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Hamel, APPUYÉ par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le Conseil municipal accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM-90001.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-90002 concernant la rue Leclerc, zone H-26 – Demande de construction d'une résidence sur un terrain ayant un frontage de 15,90 mètres sur la rue Leclerc - Prise en considération de la recommandation du CCU

CONSULTATION

La présente demande est en consultation publique. Monsieur le maire, Clive Kiley, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

180-09-14

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Guy Labranche, propriétaire du lot 4 367 814 situé sur la rue Leclerc, zone H-26 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à la construction d'une résidence sur un terrain ayant un frontage de 15,90 mètres sur la rue Leclerc ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2 du Règlement de lotissement stipule qu'un lot non desservi situé dans le périmètre urbain doit avoir un frontage de 45 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de lotissement cause un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente dérogation ;

CONSIDÉRANT QU'aucune voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Hamel, APPUYÉ par le conseiller Bruno Martel ;

180-09-14

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes :

QUE le Conseil municipal accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM-90002.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturales de la nouvelle bibliothèque sise au 40, rue Saint-Patrick – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

181-09-14

CONSIDÉRANT QUE le Service des Travaux publics de la Municipalité projette de réaliser la construction d'une bibliothèque au 40, rue St-Patrick ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de la bibliothèque est localisé sur le lot 4 368 323 du cadastre du Québec dans la zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis de construction dans la zone C-36 est assujettie à l'approbation d'un PIIA par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage P-2 Publique et institutionnelle est autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une bibliothèque au 40, rue St-Patrick répond aux objectifs et critères d'évaluation du PIIA de la zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la présente demande de PIIA14-016 à condition que la bibliothèque s'harmonise avec les bâtiments municipaux existants et que la construction respecte toutes les normes des règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA14-016 pour la construction de la bibliothèque avec la condition susmentionnée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 Règlement 485 modifiant le Règlement sur les PIIA afin de préciser la portée des articles 9 et 10 relatifs aux catégories de constructions et travaux assujettis

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 485 intitulé :

**« RÈGLEMENT 485 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (341)
SUR LES PIIA AFIN DE PRÉCISER LA PORTÉE DES
ARTICLES 9 ET 10 RELATIFS AUX CATÉGORIES DE
CONSTRUCTIONS ET DE TRAVAUX ASSUJETTIS »**

AVIS DE
MOTION**3.6 Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires**

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 489 intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
(352) DE MANIÈRE À PRÉCISER LES MARGES DE REcul
DE CERTAINS BÂTIMENTS ACCESSOIRES »**

4) Travaux publics**4.1 Voirie****4.1.1 Rejet de l'ensemble des soumissions de l'appel d'offres AO14-275 concernant la phase II des travaux de renforcement de la sécurité sur le chemin de Dublin**

182-09-14

CONSIDÉRANT QUE le PTI 2014-2015-2016 et le budget 2014 prévoyant des travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Canada-Québec financé par le programme Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et les coûts importants contenus dans les soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE la phase II du projet n'est pas une priorité pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Lacroix, APPUYÉ par le conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres AO14-275 ;

QUE le Conseil révise la phase II du projet de travaux de fermeture de fossés, de renforcement de la chaussée et d'amélioration de la sécurité sur le chemin de Dublin pour reconsidération en 2015 ;

ET QUE le maire, Clive Kiley ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Adjudication d'un contrat à Construction Citadelle inc., au montant 863 704\$ plus taxes, pour la construction de la nouvelle bibliothèque

183-09-14

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 qui prévoit la construction d'une nouvelle bibliothèque ;

CONSIDÉRANT les articles 935 et 938.1.2 du Code municipal du Québec relatif au processus d'attribution des contrats et la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AO14-305 demandant des soumissions pour la construction d'une nouvelle bibliothèque ;

183-09-14

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des soumissions, dont une non conforme ;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Comité de sélection ;

	<u>Soumission</u>
Les Entreprises Carco inc. (non conforme)	849 570\$ taxes en sus
Construction Citadelle	863 704\$ taxes en sus

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, et octroie un contrat à Construction Citadelle inc., au montant de 863 704\$, plus taxes, pour la construction de la nouvelle bibliothèque;

QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité

QUE la Municipalité autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans les crédits appropriés du budget 2014 et prélevés à 67 % à même les fonds disponibles pour la programmation du remboursement de la taxe sur l'essence ;

ET QUE le maire, Clive Kiley ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général, Hugo Lépine ou le directeur des Travaux publics, Pierre Bédard, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Parcs

Le conseiller Claude Lacroix informe les citoyens que l'installation de l'équipement du parc sur la rue Barry est maintenant terminée et celui de la rue Hodgson se déroule bien. Il ajoute que l'accès Internet dans les parcs est maintenant possible et gratuit.

4.3 Aqueducs et égouts

4.3.1 Adjudication d'un contrat à Excavation Ste-Croix inc., au montant de 73 078\$ plus taxes, pour les travaux de raccordement du Domaine Sherwood au réseau d'aqueduc municipal

184-09-14

CONSIDÉRANT le projet de raccordement du Domaine Sherwood au réseau d'aqueduc à des fins de protection des sources d'eau potable de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les articles 935 et 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AO14-310 demandant des soumissions pour la réalisation dudit projet ;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposé des soumissions ;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Comité de sélection ;

	<u>Soumission</u>
Les Excavations Ste-Croix inc.	73 078 \$ taxes en sus
Méto Excavation inc.	95 569 \$ taxes en sus
Entreprises Less-Vil inc.	152 540 \$ taxes en sus
Transport L&R Martel inc.	131 396.50 \$ taxes en sus

184-09-14

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Francine Girard ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, et octroie un contrat à Excavation Ste-Croix inc., au montant de 73 078\$, plus taxes, pour des travaux de rechargement du chemin d'accès du Domaine Sherwood et le raccordement de l'aqueduc ;

QUE la surveillance du chantier soit effectuée par le Service des Travaux publics de la Municipalité ;

QUE la Municipalité autorise que la dépense soit payée à même le fonds général, tel que prévu dans les crédits appropriés du budget 2014 et prélevés à 67 % à même les fonds disponibles pour la programmation du remboursement de la taxe sur l'essence ;

QUE l'entrée en vigueur de cette résolution soit conditionnelle à la signature d'une convention de servitude avec les propriétaires du Domaine Sherwood et d'un paiement par ces derniers de 50% de la portion « voirie » des coûts du projet ;

ET QUE le maire, Clive Kiley ou le maire suppléant, Claude Lacroix et le directeur général, Hugo Lépine ou le directeur des Travaux publics, Pierre Bédard, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

Le conseiller Stéphane Hamel informe l'audience que l'activité Octoberfest se tiendra le 11 octobre. Les cartes de repas Bavarois seront en vente à partir du 11 septembre.

5.2 Événements spéciaux

Le conseiller Mike-James Noonan informe les citoyens que les responsables de Shannon Irish Dancers collaborent à la tenue de l'événement « Compétition internationale de dance irlandaise » qui se tiendra au PEPS de l'Université Laval. L'événement Comhaltas 2014 qui réunit les meilleurs musiciens de musique irlandaise se déroulera le 15 octobre au Centre communautaire de Shannon.

6) Sécurité publique et Incendies

Le conseiller Bruno Martel rappelle la tenue du Festival des pompiers à St-Raymond, le 6 août. Il déclare qu'il y a eu 5 appels pour les premiers répondants et un pour un accident. La formation des nouveaux employés débute en septembre et le travail estival des patrouilleurs se termine la première semaine de septembre.

7) Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles;

Le conseiller Mario Lemire informe les citoyens que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf travaille présentement sur un projet de recyclage du verre. Il souligne également que la Régie se classe dans les cinq meilleures pour la gestion et les coûts.

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8) Culture et vie communautaire

Le conseiller Mike-James Noonan souligne que 24 nouveaux membres se sont ajoutés à la Bibliothèque. Il y a eu 1379 prêts. Le Club de lecture se compose de 39 garçons et 33 filles ; il y a eu 762 emprunts de livre. Le bénévoles ont effectué 47,5 heures de travail.

9) Enjeux régionaux et métropolitains

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

10) Correspondance – Dépôt de la liste du mois de septembre 2014

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois d'août 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

11) Comptes du mois d'août 2014 – Dépôt et autorisation de paiement

185-09-14

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Francine Girard, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les comptes suivants soient payés :

Adsum - journal du SQFT	Pub Guide de la Communauté Militaire Valcartier	919,80\$
Agence de Revenu du Canada	DAS 30-31-32	18 331,90\$
Alain Castonguay	Remb.-téléphone cell.- juin, juil., août	159,67\$
Ameublements Tanguay	Réfrigérateur-congélateur-2 cuisinières-Réno Centre	3 299,74\$
Aquatech	honoraires professionnels	1 310,24\$
Archambault	livres - bibliothèque	61,09\$
Armtec	10 grilles en plastique + achat de ponceaux	6 572,90\$
Assoc Professionnels Outillage Mun.	cotisation 2014	105,00\$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Pompe à eau	823,94\$
Attaches Trans-Québec Inc.	fournitures - voirie	137,97\$
Bédard Serrurier Ste-Foy Inc.	cadenas, etc - voirie	115,98\$
Bell Canada	services téléphonique	2 403,60\$
Bétonel	peinture - parcs	44,23\$
Béton Provincial	fournitures - parcs et Centre Communautaire	1 550,28\$
BGL Brokerage Ltd. Courtage	trophées 'Ironfest'	59,79\$
Boutin, James	animation et musique 'Ironfest'	700,00\$
Cam-Track Bernières	alternateur Kubota - parcs	756,05\$
Canac	fournitures - parcs et Centre Communautaire	550,90\$
Capitale en Fête	3 chapiteaux et 400 chaises pliantes - Ironfest	1 003,73\$
Caron, William	sécurité stationnement 'Ironfest'	1 100,00\$
Carrefour Action Municipale et Famille	cotisation 2014	163,26\$
Carrières Québec Inc.	pierre pour rues Donaldson et chemin de Gosford	3 978,05\$
Carrosserie D.P.	Ford Fusion 2011 - remplacement miroir gauche	320,67\$
CWLeague/Shannon Irish Dancers	subvention FEIS de Vieux-Québec	3 000,00\$
Centre de Téléphonie Mobile (CTM)	changement système de radio- incendies	14 978,12\$
Centre Mécanique Shannon	entretien véhicules sécurité et voirie	1 039,96\$
Certified Laboratories	fournitures - voirie	402,36\$
Charbonneau, Steve	honoraires professionnels - Centre communautaire	951,14\$
China Brilliant Lighting Co. Ltd.	luminaires - Centre Communautaire	3 961,94\$
CIMA	Honoraires Professionnels - traitement d'eau potable	16 498,91\$
Communication - Jeunesse	Inscription Club de la Livromanie	100,00\$
Compétition d'Hommes Forts - Ironfest	premier prix	1 000,00\$
Compétition d'Hommes Forts - Ironfest	deuxième prix	700,00\$
Compétition d'Hommes Forts - Ironfest	troisième prix	500,00\$
Compétition d'Hommes Forts - Ironfest	quatrième au dixième prix (200\$ par prix)	1 400,00\$
Concepts Gingras	toilettes course boite à savon, descente hydro	695,60\$
Coop Ste-Catherine	fournitures - voirie	964,25\$
Crown Awards	trophées Boîtes à Savon	423,37\$
Custom Impression	Coroplastes, flyers et vêtements pour 'Ironfest'	4 852,16\$
Diane Brulé	friandises et boissons caucus 25 août	30,62\$
Distribution LFP Prévost Inc.	lait/eau - garage, hôtel de ville	132,50\$
DPOC	timbres	2 500,00\$
Dufresne, F. (EKO)	gaz sécurité, urbanisme - juillet	759,50\$

Entreprises Hugo Girard Inc.	Championnat provincial des Hommes Forts	7 358,40\$
Entreprise Mike Denis	heures de camion	3 060,92\$
Entreprises Vimoe	trans d'agrégats	1 065,25\$
Équipement Benoit Bilodeau	couteau de tondeuse, etc. voirie	123,31\$
Équipement de Restaurant Bouchard	fournitures - réfection Centre Communautaire	3 420,51\$
FedEx	service express - gyrophares - pompiers	38,73\$
Feeney, Ann	fournitures de cuisine - Centre Communautaire	131,04\$
Filtrum Construction	réparations aqueduc	342,86\$
Gaétan Bolduc & Associés Inc.	réparations alarme - voirie	1 367,05\$
GLP Paysagistes Inc.	fosse septique parc Hodgson et heures de camion	4 891,00\$
Golden Security Equipment Co. Ltd.	achat de gyrophares - Incendies	3 151,62\$
Gorolais Inc.	Trophées, médailles - 'Ironfest'	277,33\$
Graphica Impression Inc.	service d'impression - activités culturelles	70,71\$
Guangzhou Sayok Outdoor Product Co.	fournitures - Oktoberfest	1 069,57\$
Guill Auto Inc.	Compresseur - rénovations Centre Communautaire	1 312,80\$
HG Électrique Inc.	Honoraires professionnels - parcs, Centre Comm.	8 882,39\$
Housing Industry Co. Ltd.	murs rétractables Centre Communautaire	3 969,79\$
Hydro Québec	éclairage public, etc.	12 590,71\$
Imprimerie Nicober Inc.	signets - bibliothèque	333,43\$
Laboratoire Hygienex	produits nettoyage - garage municipal	199,49\$
Laforest Nova Aqua (LNA)	inspection géo-caméra puits municipal	985,47\$
Lagueux, Miguel	service de photographe - 'Ironfest'	250,00\$
Lav Équipements	Fournitures - voirie	134,25\$
Liben Group Wenzhou Toy Co. Ltd.	équipement pour parcs - écoles	95 154,58\$
L'Outilleur Express Inc.	location scie à porcelaine	43,46\$
Madore, Steeve	remboursement - bottes de travail	100,00\$
Maison Anglaise	livres - bibliothèque	153,19\$
Marie-Laure Goignard-Jay	remboursement - salon d'artisans	35,00\$
Matériaux Ouellet	Fournitures - parc Hodgson	268,35\$
Maxxam Analytique	analyses d'eau	1 504,38\$
Merrill Allard	essence	6 613,43\$
Michel Filion Relieur	réparations - bibliothèque	415,58\$
Mini-Mix St-Basile	Pierre etc. - parcs	636,68\$
Ministre des Finances du Québec	renouvellement certificat de qualification - P. Bédard	110,00\$
Modus Design Inc.	fournitures - Centre Communautaire	770,33\$
Murray Promotions Inc.	vêtements pour employés - garage municipale	1 468,23\$
Net Plus	contrat d'entretien - édifices juillet/août	5 160,08\$
Normand Machinerie	fournitures - édifices	1 280,88\$
Orizon Mobile	temps d'antenne - août 2014	304,65\$
Orizon Mobile	location d'équipement - Ironfest	507,04\$
Outilleur Express	location - scie à porcelaine	43,46\$
Peinture Sylteck Inc.	teinture - Centre Communautaire	1 195,48\$
Pépinière Saint-Nicolas	arbres de naissance	2 104,04\$
PG Solutions Inc.	formation	1 471,69\$
Produits Industriels Jean-Paul Cote	fournitures - aqueduc	354,12\$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour les parcs et culture, loisirs	597,51\$
Pro Solaire	panneau vitesse radar	5 574,57\$
Réal Huot Inc.	fournitures entrées d'eau	70,88\$
Receveur général du Canada	douanes - Crown Awards	10,37\$
Référence Systèmes	Écran, câble	234,71\$
Reliance Protectron	service de sécurité	1 059,03\$
Renaud-Bray	livres - bibliothèque	218,04\$
Réseau Biblio	fournitures - bibliothèque	291,12\$
Réseau de Transport de la Capitale	contrat service d'autobus - août 2014	31 277,79\$
Ressources naturelles Québec	fonds d'info. sur le territoire - avis de mutation - juillet	140,00\$
Revenu Québec	DAS 30-31-32, 33, 34	45 784,38\$
Robert Bury & Compagnie	frêne blanc	977,38\$
Ronald Tardif	honoraires professionnels	4 725,00\$
Scell Tech	peinture jeu de hockey extérieur	5 001,41\$
Shannon Vision Telecom Inc.	services téléphonique	177,28\$
Shannon Vision Telecom Inc.	part sociale	120,00\$
Show Distribution	fournitures - 'Ironfest'	108,08\$
Shred-it	honoraires professionnels	119,00\$
Sinto Inc.	fournitures - garage	364,93\$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	5,43\$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	1 386,92\$
Stein Monast	honoraires professionnels	1 492,98\$
Sumacom	trophées avec plaquettes - 'Ironfest'	892,68\$

	Talbot Équipement Ltée	tuyaux, etc. - aqueduc	203,48\$
	Taxi Coop Val-Bélair	service de transport - juillet 2014	870,00\$
	Telus	services téléphonique	1 473,25\$
	United Rentals	location chariot élévateur 'Ironfest'	738,94\$
	Visa - admin	compte de Hugo Lépine	719,56\$
	Visa - admin	compte de Pierre Bédard	47,78\$
	Visa - bibliothèque	compte de Brigitte Olivier	3,90\$
	Visa - loisirs & vie communautaire	compte de Vanessa Paquet-Labbé	982,26\$
	Visa - travaux publics	compte de Stéphane Vachon	3 673,93\$
	Visa - incendies	compte de Yannck Gauthier	454,50\$
	VRSB	honoraires professionnels - bibliothèque	3 140,25\$
	Williams Recognition Ltd.	Expropriated Families Memorial Plaque	344,93\$
	Wolseley	fournitures - aqueduc	329,33\$
	WSP Canada Inc.	honoraires professionnels - chemin de Dublin	4 955,77\$
	Zep Sales & Service Canada	Balais synthétiques (2) - Incendies	72,89\$
185-09-14			392 720,76\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Organisation administrative**12.1 Autorisation de prolongation du contrat d'emploi de madame Majolaine Pepin, agente administrative, au Service des Finances et du Greffe jusqu'au 31 décembre 2014**

186-09-14

CONSIDÉRANT les besoins au Service des Finances et du Greffe ;*CONSIDÉRANT* la résolution 133-06-2014 sur l'embauche de madame Marjolaine Pepin à titre d'agente administrative à un poste occasionnel étudiant, jusqu'au 31 août 2014 ;*CONSIDÉRANT* la qualité du rendement de madame Pepin et les évaluations positives à son égard ;*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lépine, *APPUYÉ* par le conseiller Mike-James Noonan ;*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;*QUE* le Conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'emploi de madame Marjolaine Pepin comme agente administrative au Service des Finances et du Greffe jusqu'au 31 décembre 2014 ;*ET QUE* le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Finances et Greffe**13.1 Règlement 486 sur l'administration**AVIS DE
MOTION*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 486 intitulé :**« RÈGLEMENT 486 SUR L'ADMINISTRATION »****13.2 Règlement 488 sur l'occupation et l'utilisation du domaine public municipal**AVIS DE
MOTION*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par la conseillère Francine Girard qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 488 intitulé :**« RÈGLEMENT 488 SUR L'OCCUPATION ET L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL »**

13.3 Approbation et autorisation d'un échange de lots entre la Municipalité, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Transports du Québec relativement au réaménagement de la route de la Bravoure dans le secteur de la rue Vanier

187-09-14
MODIFIÉE

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de la route de la Bravoure, en particulier, dans le secteur de la rue Vanier ;

*CONSIDÉRANT QU'*une des étapes clés de la réalisation consiste en le transfert de terrains du ministère de la Défense nationale au ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE certains terrains essentiels à la réalisation dudit projet appartiennent à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE lesdits terrains non pas d'affectation publique particulière ;

CONSIDÉRANT le plan des échanges projetés tel que présenté aux membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

D'approuver et d'autoriser l'échange du lot 5 606 872 avec le ministère de la Défense nationale des parcelles concernant les lots 4 366 670 et 4 366 671-P soit, la parcelle 2 (lot 5 606 872) contre la parcelle 5 (lot 5 441 570) ainsi que la parcelle 4 (lot 5 606 324) contre la 6 (également lot 5 441 570) entre la Municipalité et le ministère des Transports du Québec relativement au réaménagement de la route de la Bravoure dans le secteur de la rue Vanier.

QUE le conseil ne s'oppose pas aux autres transactions projetés dans le dudit plan ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Approbation et autorisation de signature d'une entente administrative sur les modalités de paiement d'une taxe de secteur pour le service de transport en commun

188-09-14

CONSIDÉRANT l'entente entre la Municipalité et le gouvernement fédéral de mai 1999 ;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de cette entente le ministère de la Défense nationale a requis l'implantation d'un service de transport en commun et qu'en conséquence, la Municipalité a conclu, depuis ce temps, diverses ententes de service avec le Réseau de transport de la Capitale moyennant le paiement de frais prévus auxdites ententes et facturés au ministère de la Défense nationale ;

CONSIDÉRANT QUE les parties de l'entente de 1999 désirent préciser les modalités de remboursement des frais encourus par la Municipalité pour le service de transport en commun ;

CONSIDÉRANT le Règlement (435) sur l'organisation d'un service de transport en commun ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente porté à l'attention du Conseil et recommandé favorablement par le Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

188-09-14

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le conseil municipal autorise la signature et approuve l'entente administrative entre la Municipalité et le ministère de la Défense nationale concernant le défraiement des coûts du service du transport en commun sur le territoire de la Municipalité ;

ET QUE le maire, Clive Kiley, ou le maire suppléant, Claude Lacroix, et le directeur général, Hugo Lépine, soient autorisés à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Varia et déclarations des conseillers

14.1 États financiers de Shannon Vision inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

DÉPÔT

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les États financiers de Shannon Vision inc. à tous les membres du Conseil municipal.

La conseillère Francine Girard informe les citoyens qu'une activité d'accueil pour les nouveaux arrivants se tiendra le 6 septembre au Centre communautaire.

15) Période de questions

La parole est accordée au public pour la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance régulière à 20h23.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier